

Accueil de loisirs « Le Coin des Copains »
102 Chemin des Terres Rouges
12370 BELMONT SUR RANCE
Tél 07-88-58-65-85
Mail : lecoindescopains.belmont@gmail.com



Règlement intérieur Accueil de Loisirs Sans Hébergement Le Coin des Copains à Belmont sur Rance

I. Présentation

L'accueil de loisirs « Le Coin des Copains » est géré par l'Association Familles Rurales de Belmont sur Rance. Ces locaux se situent 102 Chemin des Terres Rouges, au cœur du village de Belmont sur Rance (en dessus de la cour du collège).

L'association propose, en plus de l'accueil, un espace ados (une soirée par mois, des journées aux vacances et un séjour l'été) ; des clubs de sport durant l'année (pour adultes et enfants), tel que la gym, la danse ou les ateliers créatifs. Durant l'été deux séjours sont organisés : pour les enfants de 6 à 11 ans durant 3 jours et pour les 11-15 ans sur une semaine.

L'accueil de loisirs est ouvert :

- le mercredi (périscolaire) de 7h30 à 18h30
- durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30, exceptées durant les vacances de Noël.
Sur la période estivale, nous sommes ouverts durant 5 semaines, dès la fin de la période scolaire.

Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans.

Nous disposons d'un agrément délivré par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour l'accueil des moins de 6 ans.

Le projet éducatif de l'association et le projet pédagogique de la structure sont disponibles sur le site internet www.famillesrurales.org/belmont/

II. Encadrement

L'accueil de loisirs est dirigé par une directrice et des animateurs diplômés ainsi que des stagiaires. Tout ceci dans le respect des normes d'encadrement fixé par les services de Jeunesse et Sport. Le nombre d'animateurs dépend du nombre d'enfants accueillis.

Certaines animations peuvent être proposées par des intervenants extérieurs.

III. Inscription

1. Le dossier d'inscription

Lors de l'inscription à l'accueil de votre enfant, un dossier doit être rempli et remis complet, au plus tard, lors du premier jour de venue à l'accueil.

Pour les nouvelles familles, une rencontre avec la directrice sera effectuée. Lors de celle-ci, le dossier sera complété et une visite des locaux pourra être effectuée.

Le dossier d'inscription comprend :

- une partie renseignement
- une partie concernant les autorisations
 - une partie santé
 - la copie des vaccins
- l'assurance en responsabilité civile
- votre quotient familial CAF de janvier de l'année en cours ou le pass Msa* si vous en êtes bénéficiaire

* le pass Msa permet de bénéficier de réductions sur le prix de la journée en accueil de loisirs et/ou en séjour. Il est à transmettre avec le dossier de vos enfants afin qu'on puisse appliquer la réduction.

S'il y a des changements au cours de l'année (adresse, numéro de téléphone, allergies, ...), merci d'en avertir la direction afin d'apporter les modifications nécessaires.

Il est obligatoire, pour participer aux activités proposées par l'Association, d'adhérer à celle-ci. Une carte d'adhérent par famille, valable pour une année scolaire (le tarif de la carte est de 28€).

2. Les modalités d'inscription

Il y a plusieurs possibilités pour inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs « Le Coin des Copains » :

- par sms, au 07-88-58-65-85
- par mail, lecoindescopains.belmont@gmail.com
- directement sur l'accueil de loisirs auprès de l'équipe d'animation

Pensez à bien préciser le nom, prénom, date et repas.

Vous pouvez inscrire votre enfant :

- la journée complète sans repas (récupérer votre enfant entre 11h45 et 13h30)
- la journée complète avec repas
- la matinée avec le repas (jusqu'à 13h30)
- la matinée sans repas (jusqu'à 11h45)
- le repas et l'après-midi (à partir de 11h45)
- l'après-midi (à partir de 13h30)

Attention, lors des sorties à la journée ou à la demi-journée, les heures de départ et de retour seront imposées. Merci de les respecter !

Pour les mercredis, les inscriptions doivent être faite une semaine avant.

Pour les petites vacances scolaires, le planning est distribué aux familles, 4 semaines avant le début de la période. Les inscriptions sont à faire 15 jours avant.

Pour l'été, le planning est distribué au début du mois de juin.

Les plannings sont envoyés aux familles par mail.

Les repas sont réservés 15 jours à l'avance, tout repas réservé sera dû.

IV.Tarif et facturation

1. Tarifs

Le tarif est établi en fonction du quotient familial de la famille. Pour les familles bénéficiant d'une aide, merci de fournir le document demandé en fonction de votre caisse d'affiliation. Sans ces papiers-là, aucune réduction ne pourra être appliquée.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Quotient Familial CAF ou MSA	0-450 €	451-900 €	≥ 901 €
Tarif journée	11,5 €	12 €	12,5 €
Tarif ½ journée avec temps de repas	8 €	8,5 €	9 €
Tarif ½ journée sans temps de repas	7 €	7,5 €	8 €
<i>Forfait semaine journée 8% de réduction</i>	52,9 €	55,2 €	57,5 €
<i>Forfait semaine ½ journée avec temps de repas 8% de réduction</i>	36 ,8 €	39,1 €	41,4 €
<i>Forfait semaine ½ journée sans temps de repas 8% de réduction</i>	32,2 €	34,5 €	36,8 €
<i>Forfait famille, à partir de 3 enfants inscrits</i>	<i>Moins 10 % sur la facture</i>		

Toute annulation, moins de 48h avant le jour annulé (jours ouvrés), entraînera la facturation de la journée ou demie journée. Sauf si présentation d'un justificatif médical.

Lors de sorties ou d'animations proposées par des intervenants extérieurs, un supplément est demandé aux familles. Lors de sorties en minibus, conduit par l'équipe d'animation, une participation de 2€ par enfant sera demandée aux familles.

Le prix des repas est de 4,5€. **Tout repas réservé sera dû.**

2. Facturation

A la fin de chaque période, la facture est envoyée par mail aux familles par la direction. Par exemple, pour les mercredis des mois de janvier à février, la facture sera envoyée juste avant les vacances d'hiver.

La direction se réserve le droit de refuser un enfant si les paiements ne sont pas à jour.

➤ Modalités de paiement : virement, chèque, espèces, CESU dématérialisés.

V. Horaires et programme d'animation

1. Horaires

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs « Le Coin des Copains », les mercredis et lors des vacances scolaires, sont de 8h à 18h.

Il y a possibilité de garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la garderie, merci de le préciser lors de l'inscription.

En effet, les animateurs ne seront présents qu'à partir de 8h, s'il n'y a pas de garderie réservée.

Les horaires peuvent être modifiées lors des journées de sorties, merci de les respecter. Vous recevrez l'information par mail, la semaine précédent le jour de la sortie.

2. Programme d'animation

Le programme d'animation est préparé par l'équipe d'animation pour chaque période. Nos activités sont variées et en lien avec un thème choisi par l'équipe. Nous proposons des activités manuelles, sportives, culinaires mais aussi des grands jeux. Des sorties au sein du village ou en extérieur sont programmées lors de chaque période. Nous organisons aussi des rencontres avec les centres de loisirs de Camarès et de Saint Sernin sur Rance, ainsi qu'avec le multi accueil de Belmont sur Rance ou encore à la bibliothèque.

Le programme d'animation est diffusé par les moyens suivants :

- envoyé par mail aux familles
- distribué par les écoles
- affiché à l'accueil de loisirs
- sur la page facebook de l'accueil de loisirs: Familles Rurales de Belmont Sur Rance

VI. Maladie ou accident

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance et explications de la famille auprès de l'équipe.

Si votre enfant a un PAI à l'école, il est nécessaire de le faire passer à la direction pour les temps d'accueil à l'accueil de loisirs. Il en est de même pour les allergies, il est obligatoire d'en informer la direction ainsi que d'expliquer la conduite à suivre en cas de réaction.

VII. Hygiène et alimentation

1. Hygiène

Les enfants doivent arriver au centre avec une tenue propre et adéquate à la journée. Il doit être muni :

- d'un sac à dos adapté à son âge
- d'une gourde
- de chaussures adaptées à l'activité
- du goûter pour l'après-midi
- d'une casquette ou d'une tenue de pluie selon le temps
- de change pour les plus petits
- d'une crème solaire (l'été)

Attention, suivant les activités notifiées sur le planning d'animation, l'enfant doit être muni d'affaire adéquate à l'activité (ex : piscine, se munir d'un maillot et d'une serviette de bain), merci de veiller à bien regarder le programme des activités prévues avant d'amener votre enfant.

Les plus petits doivent se munir d'affaires de rechange ainsi que de leurs affaires pour la sieste (draps, couverture, coussin et doudou). Les affaires de sieste sont à mettre dans un sac au nom de l'enfant et peuvent être gardés au centre sur la période de présence de l'enfant.

2. Alimentation

Deux modes de fonctionnement pour les repas :

- Pour les vacances scolaires, les repas à l'accueil de loisirs, sont fournis par la cuisine centrale de Belmont sur Rance et sont facturés 4,5€ aux familles. Tout repas réservé est dû.

Les repas sont à réserver 15 jours à l'avance, lors de l'inscription auprès de la direction. A la réception de la facture, le prix des repas est ajouté à la facturation des journées.

- Les repas pour les mercredis, en période solaire, seront à fournir par les familles. Possibilité de garder au frais ou de faire réchauffer les plats.

Concernant le goûter, il est à fournir par les familles.

Lors des sorties, le pique-nique peut être à fournir par les familles. Vous recevrez un mail vous précisant les modalités des repas pour les sorties.

VIII. Responsabilité

Régulièrement des sorties sont organisées, les modalités sont expliquées pour chaque sortie. L'accueil de loisirs ne saurait être tenu pour responsable de la perte des bijoux ou tout autre objet (jouets) n'appartenant pas au centre.

Une conduite correcte des enfants est exigée à l'égard du personnel d'encadrement. Les enfants doivent respecter le matériel mis à leur disposition.

La directrice du centre représente l'autorité. Elle dirige l'accueil de loisirs et les animateurs durant la période de fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), en suivant les directives de l'association. Elle prend toutes les mesures qui s'imposent pour garantir un bon fonctionnement tant au niveau pédagogique, qu'au niveau sécurité.

IX. Divers

L'accueil de loisirs « Le Coin des Copains » est géré par l'Association Familles Rurales. Elle comprend un président, une trésorière et une secrétaire. Une fois par an, une assemblée générale a lieu à laquelle toute famille adhérente à l'accueil et au club sont conviées. Il est important que des personnes soient bénévoles pour que l'association et donc les activités qu'elles proposent perdurent. N'hésitez pas à vous rapprocher de celle-ci pour avoir plus d'informations.



A découper et à rendre avec le dossier d'inscription

Nom et prénom des parents :

Nom et prénoms du ou des enfants :

Reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter et à le faire respecter par mon ou mes enfants

Fait à, le / /

Signatures :